



Fondation Rurale
de Wallonie

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Bernissart – Opération de Développement rural

Compte rendu de la réunion de CLDR du mardi 21 mai 2024 – 19h

Perche couverte d'Harchies

Présents :

CLDR :

Mmes Debièvre Marie, Jouve Florence, Kelidis Marina, Papart Chantal, Wattiez Maud.
Ms Debode Olivier, Delguste Bernard, Desmedt Samuel, Dorsimont Michel, Farinari Luigi, Hadef Nescedine, Host André, Potenza David, Van Cranenbroeck Antoine.

Fondation rurale de Wallonie – Equipe Wallonie picarde :

M^{me} Nathalie Squerens et M Eric Evrard – Agents de Développement.

Excusés :

CLDR :

M^s Ciavarella Pasquale, Fauville Guy, Feraille Armand, Meunier Quentin.
M^{mes} Fally Clotilde, Sias Célena.

Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

M Leplat Reinold – Directeur.

M^{me} Lucile Savignat – Relai communal.

Absents :

CLDR :

Carreno Fernandez Vanessa, Delpomdor Didier, Dewulf Mathieu, Hoslet Guillaume, Morelli Linda, Paermenier Pauline.



Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

1. Accueil par la Présidente

Maud Wattiez remercie les membres pour leur présence et explique que l'objet principal de la réunion est la présentation et la validation de la fiche-projet actualisée pour la mise en vie du moulin de Blaton. Elle rappelle l'importance de la participation citoyenne dans le cadre du Développement rural et constate que le quorum citoyen de 50% est atteint pour la présente réunion.

2. Approbation du compte rendu du 13 mars 2024.

Le document est approuvé sans remarque.

3. Présentation de la fiche-projet n°30 actualisée « Mise en vie du Moulin de Blaton » et décision.

Sur base d'un montage PowerPoint, les rétroactes des démarches entamées pour le projet de restauration du Moulin de Blaton sont rappelés.

La FRW rappelle que ce projet était déjà repris dans le 1^{er} PCDR suite à une réflexion sur la mise en valeur des éléments du patrimoine local dans un objectif de développement touristique, alors que la commune n'était pas propriétaire de l'édifice.

La fiche-projet initiale comprenait la restauration du moulin avec la création d'une unité de mouture dans le but de développer une filière céréales locale.

La commune ayant acquis le moulin, elle a sollicité l'Université de Mons qui a mis en œuvre un travail d'étude interdisciplinaire avec les sections Architecture (diagnostic sanitaire de l'édifice et possibilités de réaffectation), Mécanique (étude des équipements de productions nécessaires), Electricité (étude et dimensionnement des éléments utiles à la production d'électricité) et Economie (étude de marché et faisabilité de mise en place d'une filière céréales).

Le contenu de la fiche actualisée est passé en revue en séance.

Echanges – Questions :

- Un membre de la CLDR estime que le projet n'est pas utile et que la commune devrait investir dans d'autres réalisations plus utiles aux citoyens.
- Une communication a-t-elle été réalisée afin d'informer les bernissartois du projet ?
Oui, lors de la présentation du résultat du travail des étudiants de l'UMons fin 2022 ainsi que la tenue d'une exposition des posters, réalisés par les différentes sections, ouverte au public et à laquelle les membres de la CLDR avaient été invités.
- Par rapport au budget des travaux estimés (de près de 800 000 €), un membre craint l'augmentation de celui-ci et de l'impact sur les finances communales comme c'est souvent le cas dans les projets publics.
C'est la raison pour laquelle, le Développement rural permet de financer une étude fine du projet en subsidiant la subsidiant via une convention-faisabilité d'un montant forfaitaire de 20000 €.

Décision :

Le consensus n'étant pas de mise, il est proposé de passer à un vote.



La Présidente distribue à chacun un bulletin sur lequel il est invité à écrire « oui » ou « non » pour l'approbation de la fiche actualisée et le principe de solliciter une convention-faisabilité auprès du SPW.

Un membre présent ayant exprimé son opposition décide de quitter la séance.

Le vote est réalisé avec les résultats suivants :

- Oui : 8 voix
- Non : 5 voix
- 1 vote blanc

4 Divers

4.1. Autres projets du PCDR à activer :

Pour rappel, lors du rapport annuel 2023, 2 projets ont été inscrits dans la programmation :

- Pour 2025 : N°23 : Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents.
- Pour 2026 : N°49 : Développer des équipements et des activités pour les jeunes.

Les membres de la CLDR sont invités à déjà initier la réflexion sur ces projets.

La FRW rappelle qu'en raison de la période de prudence préalable aux élections, les réunions publiques ne peuvent plus se tenir, mais que les CLDR peuvent poursuivre leur travail.

Certains membres de la CLDR estiment qu'il serait intéressant d'inviter des représentants des jeunes et notamment le Conseil des Jeunes pour avancer sur ces thématiques.

4.2. Appel à projets BiodiverCité 2024 :

La FRW rappelle que la réunion citoyenne a eu lieu le 14/05 et que les fiches-projets doivent être rentrées auprès du SPW pour le 31/05 au plus tard.

Maud Wattiez explique les différentes idées qui ont été exprimées : elles concernent la protection des batraciens, la trame noire, la pose de nichoirs à hirondelles et martinets, l'aménagement des combles et clochers.

Elle annonce également que l'inauguration du verger implanté sur l'assiette de l'ancien canal de Blaton aura lieu le vendredi 28 juin à 18h : une invitation sera envoyée très bientôt.

4.3. 20 ans de la Coordination sociale :

Ce mercredi 22/05, tout le monde est invité à participer à un salon des acteurs faisant partie de la Coordination sociale qui fête ses 20 ans : des stands et des animations sont proposées au public de 14h à 17h.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Fondation Rurale de Wallonie

Maud Wattiez,
Echевine du Développement rural.

